

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 8 janvier 2020

**PRÉSENTS :** Didier ROMEUF, Joëlle MYE, Agnès D'AGOSTINO, Marie-Thérèse MOULIN, Christophe DOS SANTOS, André LEFEBVRE, Véronique MYE, Alexandre JALLOT, Serge DURAND.

**ABSENTS :** Daniel CRAMER, excusé

**POUVOIRS :** Daniel CRAMER à Joëlle MYE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christophe DOS SANTOS.

**OBJET : 01-2020 REMBOURSEMENT ASSURANCE SINISTRE HORLOGE ÉCOLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur de la Commune : Monsieur Alain VERDIER-GORCIAS, agent général GAN à Cunlhat 63590 pour la réparation de l'horloge de l'école endommagée par un orage en juillet 2019.

Le montant du devis de la Société BODET CAMPANAIRE s'élève à 1 818.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à encaisser le chèque établi par Monsieur Alain VERDIER-GORCIAS, agent général GAN à Cunlhat.
- **Précise** que cette recette sera imputée à l'article 7788 (produits exceptionnels divers) du budget 2020.

**OBJET : 02 -2020 REMBOURSEMENT ASSURANCE SINISTRE RADIATEURS ÉCOLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur de la Commune : Monsieur Alain VERDIER-GORCIAS, agent général GAN à Cunlhat 63590 pour le remplacement de trois radiateurs de l'école détériorés par un orage en octobre 2019.

Le montant du devis de la Société YESSS ELECTRIQUE s'élève à 1 878.01 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à encaisser le chèque établi par Monsieur Alain VERDIER-GORCIAS, agent général GAN à Cunlhat.
- **Précise** que cette recette sera imputée à l'article 7788 (produits exceptionnels divers) du budget 2020.
- 

**OBJET : 03 - 2020 CRÉATION DU SERVICE COMMUN ÉDUCATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne en date du 19 décembre 2019 concernant la création du Service Commun Éducation.

Ce service commun à partir du 1er janvier 2020 permettra de maintenir l'ensemble des services actuellement proposés aux usagers du territoire et le transfert de plein droit des agents à ce service commun.

Deux conventions sont proposées aux Communes :

- Une convention « socle », ou « cadre », portant création et qui vise l'article L.5211-4-2 du CGCT, permettant à un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes-membres, de se doter de services communs.
- Une convention d'adhésion, prise au visa de l'article L.5211-4-2 du CGCT, valant règlement de mise à disposition et qui doit permettre de fixer « les modalités de remboursement ».

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un service commun ÉDUCATION

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de création du service commun ÉDUCATION

**OBJET : 04 - 2020 CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN ÉDUCATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise précédemment concernant la création du Service Commun Éducation.

Il informe l'assemblée qu'une convention d'adhésion doit être prise entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et la Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun ÉDUCATION**

**OBJET : 05 -2020 SIEG RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le SIEG sollicite l'ensemble de ses communes adhérentes afin qu'elles approuvent son rapport d'activité et son compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité ainsi que le compte administratif 2017 du SIEG.

**OBJET : 06 -2020 RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2018 ainsi que le Compte Administratif de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**- Confirme avoir pris connaissance du rapport d'activité et du compte administratif 2018 présenté, lesquels n'appellent aucune observation de sa part.**

**OBJET : 07-2020 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ANNÉE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

FIXE comme suit le tarif de locations de la salle des fêtes pour l'année 2020 :

- 85€ la location aux Associations de la Commune.
- 100€ la location aux particuliers qui résident dans la Commune.
- 185€ la location aux Associations et particuliers qui ne résident pas dans la Commune de SAINT-FLOUR L'ÉTANG.
- 55€ pour une location pour un apéritif en semaine pour les particuliers qui résident dans la Commune.
- 95€ pour une location pour un apéritif en semaine pour les particuliers qui ne résident pas dans la Commune.

DECIDE que les deux premières locations annuelles aux associations de la Commune de Saint-Flour l'Étang seront gratuites.

Un chèque de TROIS CENTS EUROS (300€) sera établi à titre de caution principale et un chèque de CENT EUROS (100€) au titre de caution de nettoyage.

La salle pourra être utilisée gratuitement par les Associations communales qui organiseront une exposition, vernissage, débat, conférence ... avec entrée gratuite.

L'amicale Laïque de Trézioux bénéficiera des tarifs appliqués aux Associations de la Commune.

**OBJET: 08-2020 TARIF COLUMBARIUM CIMETIÈRE ANNÉE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE à 1000 € le prix de vente d'un emplacement au columbarium du cimetière de SAINT-FLOUR L'ÉTANG pour l'année 2020.

SIGNALE que l'acheteur sera propriétaire de l'emplacement pour une durée perpétuelle.

**OBJET: 09- 2020 TARIF CONCESSIONS CIMETIÈRE ANNÉE 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
**FIXE à 85 €** le prix de vente au mètre carré des concessions du cimetière pour l'année **2020**.

**OBJET : 10 2020 TARIF ASSAINISSEMENT ANNÉE 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après en avoir délibéré fixe comme suit les différents tarifs d'assainissement pour l'année 2020 :

- Taxe de Raccordement au réseau d'assainissement de la Commune de Saint-Flour l'Etang : **500 €**.
- Redevance assainissement **1,10 €** le prix du mètre cube payé par les ménages, selon leur consommation annuelle sachant que les exploitations agricoles seront soumises à cette redevance avec un forfait de 150 m<sup>3</sup>.
- 

**OBJET : 11 – 2020 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2020**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter les subventions à attribuer aux Associations pour l'année 2020.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes aux différentes Associations Communales et extérieures :

- \* 300 € à l'Association Saint-Flour Gym de SAINT-FLOUR L'ETANG
- \* 300 € à la Société de Chasse de SAINT-FLOUR L'ETANG
- \* 300 € au Club de Loisirs de l'Isle sur Dore (CLID) de SAINT-FLOUR L'ETANG
- \* 300 € au Comité des Fêtes de SAINT-FLOUR L'ETANG
- \* 300 € à l'Association Pour le Patrimoine de SAINT-FLOUR L'ETANG (APSFE)
- \* 300 € à l'Amicale Laïque de Trézioux (regroupant les écoles de Trézioux et Saint-Flour l'Etang)
- \* 300 € à l'Association des Parents d'Élèves du RPI de Trézioux/Saint-Flour-l'Étang
- \* 400 € à la Coopérative scolaire OCCE de SAINT-FLOUR L'ETANG
- \* 200 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de SAINT-DIER 63
- \* 30 € à l'Association des femmes élues du Puy-de-Dôme

**OBJET : 12 – 2020 AVENANT AU CONTRAT ESAT DE CUNLHAT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 11 décembre 2019 concernant le renouvellement du contrat avec l'ESAT de Cunlhat pour l'entretien des espaces verts de la Commune d'un montant de 3 151.73€.

Il présente le devis qui a été demandé pour l'entretien des espaces verts situés aux abords de l'école qui s'élève à 790€.

Le nouveau contrat d'entretien s'élève donc à 3 941.73€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant aux travaux d'entretien des espaces verts aux abords de l'école.
- **Signale** que cette dépense d'un montant de 3 941.73 € T.T.C. sera réglée à l'article 611 : contrats de prestations de services.

Séance levée à 23h

Le Maire,  
Didier ROMEUF.